### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 mai 2024 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 24 mai 2024 se sont réunis sous la présidence de M. Gilles MARY, 1<sup>er</sup> adjoint.

Membres en exercice: 19

## Présents:

G. MARY, P. LEMARCHAND, A. LEBOULANGER, E. TELLIER, D. LELUBEZ, F. NAGA, C. VANHECKE, A. CAPART, G. GOURDEL, G.THOMAS-ROUTIER et V. LEROY.

### Pouvoirs:

- F. BRISSET donne procuration à G. MARY
- K. MELIN donne procuration à G. GOURDEL
- V. DALBIN donne procuration à A. LEBOULANGER
- C. LERÉVÉREND donne procuration à D. LELUBEZ
- B. MARTEL donne procuration à P. LEMARCHAND

#### Absents excusés :

A. LEDANOIS, A. VAGNER et F.LANGRENEZ

Secrétaire de séance : A.LEBOULANGER

# Travaux de réhabilitation des logements de la rue du Valtac.

## Exposé:

Monsieur Arnaud Leboulanger, adjoint, présente aux conseillers les différentes évolutions de l'estimatifs des travaux en raison des actualisations des prix mais aussi des ajouts qui ont été effectués.

Montant initial	Montant modifié au 7 février 2024	Montant actualisé au 19 mai 2024
1 098 260 € HT	1 782 052 € HT	1 880 224,68 € HT
	<ul> <li>Portes palières</li> <li>Remplacement de lucarnes</li> <li>Isolation thermique</li> <li>Aménagements extérieurs</li> <li>Désamiantage/plomb mobiliers</li> </ul>	Généralisation des peintures et sols PVC

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Manche habitat à lancer la consultation des entreprises en lieu et place de la commune pour les travaux de réhabilitation des logements du Valtac.

# **Délibération:**

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

16	Voix pour	
0	Voix contre	
0	Abstentions	
16	Votants	

Le conseil municipal décide :

- D'accepter la nouvelle estimation des travaux de réhabilitation des logements de la rue du Valtac.
- > D'autoriser Manche Habitat à lancer la consultation des entreprises en lieu et place de la Maire pour ces travaux de la rue du Valtac.

Le secrétaire de séance /

Pour Le Maire empêché,

.MARY